

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2023 – 2024

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'U.F.R. de Pharmacie,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

UFR DE PHARMACIE

MENTION FORMULATION ET CONTRÔLE QUALITÉ DES COSMÉTIQUES

Présidente : Émilie MUNNIER (MCF)
Membre : Jennifer FLEURY (CFA)

MENTION CONTRÔLE QUALITÉ EN BIOTECHNOLOGIES

Président : Martin SOUCE (MCF)
Membres : Jennifer FLEURY (CFA)

MENTION DATA-MANAGER CLINIQUE

Président : Bruno GIRAUDEAU (PU-PH)
Membres : Émilie VIERRON (MCF)
Jennifer FLEURY (CFA)

MENTION ÉCO-CONCEPTION DE MATIÈRES NATURELLES COSMÉTIQUES

Présidenté : Leslie BOUDESOCQUE (Pr.)
Membre : Jennifer FLEURY (CFA)

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 20 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire

Florent MALRIEU

